



Participants :

Pierre Barlerin, Simone Crouzette, Christian Fabrègues, Marc Géraudie, Jean-Michel Jacquet, Marc Pliot, Christine Pouget, Cathy Villatoux, Jean Michel Leyris, Danièle Bernard, Alain Varin, Bordes Valérie, Georges Mazeaud. Yvette Lavaud, Nathalie Besançon-Pouget, Catherine Jan, Michèle Courbier.

Absents : *François Truffier, Pierre Tresmontan*

Secrétaire de séance : *Bordes Valérie*

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 9.12.2011
- ✓ Présentation du rapport d'activité de la médiathèque
- ✓ Achat podium et tente de réception
- ✓ Choix entreprises travaux d'aménagement du chemin du Bois de l'Arche
- ✓ Convention de mise à disposition du service technique de la Commune de SEILHAC à la Communauté d'agglomération TULLE et Cœur de Corrèze
- ✓ Modification statutaire de la Communauté d'Agglomération, élargissement du nombre de membres du bureau
- ✓ Validation de l'évaluation des charges transférées dans les domaines de compétence de la voirie, de la petite enfance et des transports de la Communauté d'Agglomération
- ✓ Autorisation de remboursements de travaux effectués par la commune pour le compte d'un particulier
- ✓ Adoption du règlement de voirie communale
- ✓ Procédure de recrutement du responsable des services techniques de la commune, technicien, catégorie B
- ✓ Création poste adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- ✓ Annulation de la vente d'un terrain zone artisanale de la Gare
- ✓ Contrat de maintenance pour l'entretien et l'assistance technique de la station d'épuration
- ✓ Versement d'une gratification à une stagiaire
- ✓ Questions diverses

1. Approbation du conseil municipal du 09/12/2011

Approuvé

2. Présentation du rapport d'activité de la médiathèque.

Anne Sophie nous présente le rapport d'activité de la médiathèque. Ce bilan est positif. Il est noté que la communauté d'agglomération préconise une ouverture de 20h par semaine. Mr le Maire remercie Anne Sophie pour son investissement.

3. Achat podium et tente de réception.

Beaucoup d'associations avaient exprimé le besoin d'avoir un podium et une tente de réception. Aussi, la municipalité a décidé d'acheter son propre podium et sa tente. Ces derniers seront prêtés gracieusement aux associations ainsi qu'aux communes qui nous ont dépannées dans le passé.

1 abstention - 16 pour - Approuvé

4. Choix des entreprises travaux d'aménagement du chemin du Bois de l'Arche.

Trois entreprises ont répondu à l'appel à la concurrence.

- SCREG
- EUROVIA
- SIORAT
-

L'entreprise Siorat a été choisie. Montant des travaux : 94 620.16 TTC.

A la fin des travaux la route sera rétrocédée à la commune.

Approuvé

5. Convention de mise à disposition du service technique de la Commune de SEILHAC à la Communauté d'agglomération TULLE et Cœur de Corrèze

Dans le cadre du transfert de compétence, il convient de signer une convention pour la mise à disposition du personnel technique communale sur les bâtiments de la micro crèche.

Approuvé

6. Modification statutaire de la Communauté d'Agglomération, élargissement du nombre de membres du bureau

En raison de la modification statutaire de la communauté d'agglomération, le nombre des membres du bureau passe de 15 à 18. Les trois nouveaux membres sont :

- Mr soulier
- MR Combes
- Mr rechenbach

Approuvé

7. Validation de l'évaluation des charges transférées dans les domaines de compétence de la voirie, de la petite enfance et des transports de la Communauté d'Agglomération

Deux points de vue s'opposent, Mr Le Maire explique que lors des trois dernières réunions de la CLTEC, les présentations ont toutes été différentes. Le vote ne devrait pas être global et le mode de calcul n'aurait pas du être changer.

Simone Crouzette intervient pour évoquer « la solidarité communautaire ».

Après de nombreuses discussions, il y a 10 CONTRE - 6 POUR - 1 ABSTENTION.

8. Autorisation de remboursements de travaux effectués par la commune pour le compte d'un particulier

Dans le cas où le personnel communal serait amené à travailler chez des particuliers, il convient d'établir les tarifs d'intervention.

- Agent : 25 €/heure
- 1h00 avec petit matériel : 50 €/heure
- 1h00 avec véhicule et petit matériel : 200 €/heure
- 1h0 avec véhicule : 150 €/heure.

Approuvé

9. Adoption du règlement de voirie communale

Règlement de voirie communal identique à ceux des autres communes de la communauté d'agglomération.

Approuvé

10. Procédure de recrutement du responsable des services techniques de la commune, technicien, catégorie B

En vue du départ à la retraite de Mr Bouysse en fin d'année 2012, il convient de procéder à son remplacement. Mr le Maire propose de créer un poste de Technicien catégorie B (35h00). Sa mission sera l'organisation et la gestion du personnel communal.

Approuvé

11. Création poste adjoint administratif principal de 1ère classe

En raison de l'avancement de Mme Roume, adjoint administratif 1^{ère} classe, il est demandé de créer ce poste. Son ancien poste restera vacant un mois puis sera supprimé.

1 opposition - 1 abstention

Annulation de la vente d'un terrain zone artisanale de la Gare

Annulation de la délibération concernant la vente du terrain à Mr rivette puisque le compromis de vente signé en 2008 est devenu caduc.

1 opposition - 3 abstentions

12. Contrat de maintenance pour l'entretien et l'assistance technique de la station d'épuration

Le contrat d'entretien avec la SAUR arrivant à échéance, il est proposé de renouveler celui-ci pour une durée de 18 mois. Le montant du contrat serait de 68 000 € HT.

1 opposition - o abstention.

13. Versement d'une gratification à une stagiaire

Melle charlène Vidal actuellement en stage donnant toutes satisfactions, Mr le maire propose de lui donner une prime de 150.00 €

Approuvé

14 . Questions diverses

Mr le Maire propose d'adopter une motion concernant la suppression des postes dans les « SESSAD-les IME et les CMPP ». Il s'agit de lutter contre le désengagement de l'état dans le système éducatif pour les enfants les plus défavorisés.

Approuvé

Mr le Maire propose aux élus disponibles la journée, de s'inscrire en vue de constituer la commission pour le PLU.

FIN DE SEANCE A 00h10